



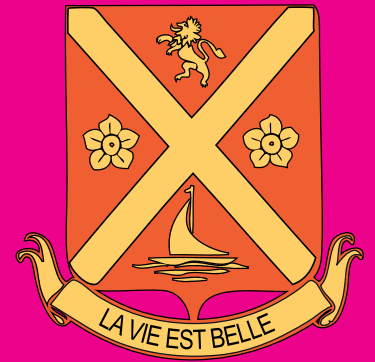
L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

JUIN 2023 | VOLUME 35 | NUMÉRO 5

La Fête des Voisins

Détails p.18-19



3

PHASE 2 DU PROJET
DE LA DIAGNOSE

4-5

MOT DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

8

INTERVENTIONS SUR
LES PLANTES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES
EN TERRITOIRE PUBLIC
À FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

13

PROGRAMMATION
DES LOISIRS D'ÉTÉ

20

LA GALERIE D'ART
YVON DESGAGNÉS
S'INVITE À LA
CHAPELLE CET ÉTÉ!

Fossambault
SUR-LE-LAC

fossambault-sur-le-lac.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JACQUES POULIN

Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com



ROXANE BOUTET

District #1
district1@fossambault.com



MANON HUARD

District #2
Mairesse suppléante 2023
district2@fossambault.com



MICHAEL TUPPERT

District #3
district3@fossambault.com



MYRIAM DEROY

District #4
district4@fossambault.com



EMMANUELLE ROY

District #5
district5@fossambault.com



MARCEL GAUMOND

District #6
district6@fossambault.com



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

JUIN 2023 | VOLUME 35 | NUMÉRO 05

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} juillet 2023

DATE DE TOMBÉE : 9 juin 2023

CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET IMPRESSION :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 200 copies

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphanie Langlois :

directrice générale adjointe et directrice du Service
des loisirs, culture et vie communautaire

Jacinthe Bergeron :

secrétaire-réceptionniste

Jacques Arsenault :

directeur général, trésorier et greffier

Manon Huard :

conseillère municipale

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce
document dans le but d'alléger le texte.



Imprimé sur
papier recyclé

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

13 JUIN 2023 : 19 H

11 JUILLET 2023 : 19 H

*Les séances sont diffusées en direct en visioconférence
via le site Internet de la Ville.*

*Il est également possible d'assister aux
séances dans le respect des mesures
de la Santé publique en vigueur.*

HORAIRE ESTIVAL DE L'HÔTEL DE VILLE 19 MAI AU 14 JUILLET 2023 INCLUSIVEMENT

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

LE MOT DU MAIRE



L'été est enfin arrivé. Difficile de vous annoncer s'il sera doux, chaud ou pluvieux avec ces changements climatiques, mais sûrement agréable ici d'autant plus que certaines célébrations, dont le soixantième anniversaire de la Corporation nautique de Fossambault (CNF), auront lieu.

Nous profiterons tous du lac et plus particulièrement avec nos partenaires de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) qui entameront la phase 2 du projet de diagnose, nécessaire à l'établissement d'un portrait scientifique et fidèle de son état de santé. Nous espérons poursuivre à ce rythme malgré les coûts importants, avec nos partenaires des villes voisines, afin de compléter ce projet selon les délais initialement prévus. Cette étude est nécessaire et soutiendra nos interventions futures autant en réglementation municipale que pour modifier la Loi sur les ports de pêche et de plaisance en regard d'une utilisation durable de notre lac.

Le dernier mois nous a aussi permis de faire le point avec l'Union des municipalités du Québec lors des assises annuelles à Gatineau. Outre les rencontres politiques avec le premier ministre et plusieurs de ses ministres (Affaires municipales, Famille, Habitation) et le personnel politique affecté à ces dossiers, plusieurs études furent déposées. Au niveau de notre caucus d'affinité (petites municipalités locales), trois études particulièrement intéressantes se sont ajoutées aux recherches des derniers mois. Une première analysait l'impact des exigences administratives du gouvernement sur les municipalités.

En effet, il y a déjà quelques années, le rapport Perrault avait démontré que plusieurs décisions gouvernementales atterrisaient dans la cour des villes pour leur application, sans que celles-ci soient compensées malgré l'implication humaine et financière nécessitée par ces transferts. On peut penser plus récemment encore à la Loi sur l'hébergement touristique, dont une des catégories est l'établissement de résidence principale, qui a généré beaucoup plus d'effort que le scénario usuel d'approbation réglementaire. Une autre étude sur les enjeux et l'art de la négociation avec le gouvernement à l'aube de la révision du pacte fiscal avec les municipalités, nous enseigne à mieux définir nos stratégies dans les mois à venir. Enfin, une dernière étude sur l'impact de la hausse des prix de la construction sur les municipalités est venue mesurer les écarts de coûts entre les estimations initiales, les soumissions reçues et les coûts de réalisation malgré les plafonds de subventions admissibles et en expliquer les sources. Dans plusieurs cas de petites municipalités, le déficit de concurrence lorsque ce n'est pas l'absence même de soumissionnaires

est au cœur de ce phénomène tout comme la simultanéité des programmes de subventions!

Nous avons donc été particulièrement heureux de voir que suite à notre appel d'offres pour les opérations de déneigement sur notre territoire pour les 5 prochaines années (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier nous ayant avisés de son incapacité à renouveler son contrat à compter de la saison 2023-2024), deux soumissionnaires ont déposé des propositions. Bien que le plus bas soumissionnaire soit supérieur de près de 200 000 \$ au contrat antérieur avec la Ville et que cette pression à la hausse ne soit pas anodine, nous avons eu la chance d'obtenir deux propositions, ce qui est loin d'être le cas de plusieurs municipalités qui ont eu à faire face, dans certains cas, à des hausses de plus de 100 % ou pire dans d'autres cas, à aucune offre de services!

Enfin, un petit mot pour remercier tous les gens qui s'impliquent dans les comités d'actions ciblées et qui déposeront au courant du mois de juin, leur projet de plan d'action. Nous serons alors en position au conseil municipal de juillet, d'adopter le plan stratégique comprenant la plupart des actions proposées et priorisées qui feront l'objet de nos interventions des 5 prochaines années. Vous aurez l'occasion d'en découvrir quelques-unes lors du brunch de la Fête des voisins du 25 juin prochain auquel vous êtes tous conviés.

Bon été à toutes et à tous à Fossambault-sur-le-Lac, là où la vie est belle!

Le maire,

Jacques Poulin



L'INFO • CITOYEN



L'INFO • CITOYEN  JOURNAL NUMÉRIQUE

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE

fossambault-sur-le-lac.com



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



DÉCÈS DE MONSIEUR JEAN LALIBERTÉ

C'est avec grande tristesse que j'ai appris le décès récent de monsieur Jean Laliberté, conseiller municipal de 2005 à 2009 et maire de 2009 à 2017. Le départ de monsieur Laliberté me touche beaucoup, car c'est lui qui m'a embauché en 2010 comme directeur général et qui m'a donné la chance de déménager dans cette belle région qu'est la Capitale-Nationale. Nous avons rapidement appris à nous connaître et je peux dire que nous formions une très belle équipe. Monsieur Laliberté a toujours été très apprécié des citoyens, du personnel et des membres du conseil municipal, car il était un homme affable, juste et droit. Il ne pouvait évidemment pas dire oui à toutes les demandes qu'il recevait comme maire et comme patron, mais lorsqu'il devait dire non, tous savaient que sa réponse avait été réfléchie et qu'il n'y avait pas de mauvaise foi. Monsieur Laliberté était reconnu pour aider les citoyens, peu importe leur rang social, leur niveau de richesse ou autres. Son passé de directeur d'école, où il avait beaucoup aidé les élèves éprouvant des difficultés et leurs parents, l'a toujours servi, même dans le monde municipal. En ce qui a trait au personnel, il n'oubliait jamais de saluer les employés de l'hôtel de ville à son arrivée ou encore de remercier et d'encourager ceux et celles qui œuvraient sur les chantiers de travail. Aux rencontres du conseil municipal, il amenait bien sûr ses idées et ses recommandations mais, étant à l'écoute, il permettait toujours à ses collègues de s'exprimer et de participer au débat.

Son leadership était reconnu à la grandeur de la MRC et de la Capitale-Nationale. Il a été un modèle pour les autres maires, les membres du conseil municipal et le personnel tout au long des années passées à l'hôtel de ville. Il a été pour moi personnellement non seulement un patron, mais également un ami, avec qui j'ai beaucoup appris. Amateur de livres et très cultivé, il faisait bon l'entendre parler du monde en général, de ses voyages et de sa famille qu'il chérissait beaucoup.

Je lui ai parlé quelques jours avant son décès et nous savions tous les deux que c'était notre dernière conversation. Ce fut comme de raison un entretien difficile et très émotif. Je l'ai remercié pour tout ce qu'il a fait non seulement pour moi, je lui dois tellement, non seulement pour la population de Fossambault-sur-le-Lac, mais pour toutes les personnes qui ont croisé son chemin pendant les 75 ans qu'il a été avec nous. Il m'a avoué être très serein et paisible vers ce grand départ et qu'il quittait sans amertume, heureux d'avoir eu une très belle vie, bien remplie, entouré de sa conjointe, sa famille, ses proches, ses collègues et amis et qu'il était satisfait de ses accomplissements. Tous les gens qui ont rencontré monsieur Laliberté à un moment ou à un autre dans leur vie, se souviennent de leur rencontre, de l'attention qu'il leur a accordée et de la chaleur de son accueil. Et cela, c'est la marque des grands hommes.

Au nom des citoyens, du conseil municipal actuel, des élus qui ont travaillé avec vous, des employés d'hier et d'aujourd'hui et en mon nom personnel, nous vous disons...

Merci pour tout Monsieur Laliberté!



RESSOURCES HUMAINES

En raison du départ à la retraite de monsieur Bruce Aikens, préposé à l'aqueduc et à l'égout, nous avons procédé à la nomination de monsieur André Belliveau à ce poste. Monsieur Belliveau était déjà à notre emploi comme journalier-opérateur. C'est monsieur Mathieu Boucher-Drapeau qui a été embauché pour remplacer monsieur Belliveau, mais cette fois, à titre de journalier.

Le nombre croissant des activités de loisirs et culture est très apprécié par les citoyens. Cela fait en sorte d'amener beaucoup de dynamisme dans le milieu... et aussi plus de travail sur le terrain. Il n'a pas été facile, l'an dernier, pour notre Service des travaux publics de pallier les besoins. Nous avons donc prévu au budget l'embauche de deux journaliers saisonniers dédiés presque exclusivement au Service des loisirs, culture et vie communautaire. Les personnes embauchées sont messieurs Stéphane Labrecque et Yves Larouche, tous deux de Fossambault-sur-le-Lac.

Par ailleurs, en raison du congé de maternité d'un an, de madame Ann-Julie Lamarre, coordonnatrice au Service des loisirs, culture et vie

communautaire, nous avons procédé à l'engagement de madame Dominique Breton. Celle-ci possède une vaste expérience dans le domaine des arts et de la culture.

Nous souhaitons à toutes ces personnes la meilleure des chances dans leurs nouvelles fonctions.

INSTALLATIONS DE QUATRE AUTRES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

Grâce à une subvention de 48 000 \$ (100 %) reçue dans le cadre du programme 4 500 bornes d'Hydro-Québec, nous serons en mesure d'installer, au cours de l'été, quatre nouvelles bornes de recharge dans le stationnement de l'hôtel de ville. Trois d'entre elles seront placées près de l'abri postal où il y a présentement un emplacement pour trois voitures. L'autre sera située à la limite du stationnement des employés et celui des citoyens.

CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Puisque l'on parle de subventions, une aide financière au montant de 347 760 \$ a été accordée à la Ville dans le cadre du programme PRACIM dans

le but de construire un entrepôt près du garage municipal. Le coût total des travaux est de 442 000 \$, cela représente donc une aide substantielle de 78 %. L'acquisition d'équipement au cours des dernières années, autant au Service des travaux publics qu'au Service des loisirs, culture et vie communautaire fait en sorte que du matériel devait demeurer à l'extérieur en toute saison, réduisant de beaucoup la durée de vie de ceux-ci. Le nouvel entrepôt corrigera cette situation en plus d'alléger le garage municipal déjà trop plein. Les travaux auront lieu au printemps 2024.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Le directeur général,



Jacques Arsenault, CRHA



Fossambault
SUR-LE-LAC

FOSSAMBAULT 2050

www.fossambault-sur-le-lac.com



TECHNO ROUTE

INFORM@TIQUE

Réseau
Mise à jour
Consultation



Service à domicile sur tous systèmes informatiques
résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca



NOUS ON VEND!

ÉQUIPE MASSON



FrederickMasson.com

418 875-5551      accès
418 948-1000

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL Linda Déchène, secrétaire de direction

SÉANCE ORDINAIRE 9 MAI 2023

Résolution 71-05-2023

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

Résolution 72-05-2023

Adoption des comptes à payer au 30 avril 2023

Résolution 73-05-2023

État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2022

Résolution 74-05-2023

Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle / Excavation Jos Pelletier (2007) inc.

Résolution 75-05-2023

Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté et Fils inc.

Résolution 76-05-2023

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Résolution 77-05-2023

Adoption du Règlement 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Résolution 78-05-2023

Création d'un comité de démolition / Règlement 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Résolution 79-05-2023

Demande d'acquisition d'une partie de terrain / Lot 5 854 778 appartenant à la Ville

Résolution 80-05-2023

Demande d'aide financière / Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) / Réaménagement de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite / Hôtel de Ville

Résolution 81-05-2023

Permutation du périmètre urbain / Ville de Fossambault-sur-le-Lac

Résolution 82-05-2023

Autorisation de signature / Offre de services de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) / Diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph

Résolution 83-05-2023

Rétrocession du lot 6 418 857 au Club nautique du lac St-Joseph (CNLSJ)

Résolution 84-05-2023

Autorisation / Avis d'assujettissement au droit de préemption / 19, rue Gauvin

Résolution 85-05-2023

Octroi de contrat / Horticultrice / Entrepreneure Chantal Emond

Résolution 86-05-2023

Nomination de monsieur André Belliveau au poste de préposé à l'aqueduc et égout

Résolution 87-05-2023

Embauche d'un journalier saisonnier permanent / Service des travaux publics

Résolution 88-05-2023

Embauche d'une coordonnatrice en loisirs par intérim

Résolution 89-05-2023

Octroi de contrat / Déneigement des voies publiques / Saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 / ADV Excavation inc.



CONFIEZ L'ENTRETIEN DE VOTRE TERRAIN À UN PRO !

Gamme complète de services dont la taille de haie et la tonte de pelouse. Appelez dès maintenant.

Fort de 15 ans d'expérience, Jean Fait Tout est recommandé par de nombreux résidents des environs de Lac-Saint-Joseph et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



jeanfaittout.ca /

418 998-8993

ENTRETIENS ALLARD DU LAC



AMÉNAGEMENT :
-Créations / Mises à jour

VITRES :
-Intérieures/Extérieures



ENTRETIENS :
-Tontes -Plates-bandes -Plages
-Ouvertures / Fermetures

GRANDES SURFACES :
-Revêtements/Pavés/Etc.



Contactez nous!

entretiensallard.com
entretiensallard@gmail.com



DÉNEIGEMENT :
-Entrées/Perrons/Terrasses



418-655-2381

Cabano Marine
Blyacht.com

NOUVEAU À QUÉBEC!

**VISITEZ-NOUS AU 1125 BOULEVARD
CHAMPLAIN, QC.**

**DE TOUT POUR
VOTRE BATEAU À
PRIX ENTREPÔT!**

Plus de 5000 produits
en inventaire

1 800-463-4571
www.blyacht.com



SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Sébastien Joly, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Claudiel Keuneng, inspecteur en bâtiment et environnement



Berce du caucase



Renouée du Japon



Roseau du Nord

SUR RENDEZ-VOUS

En raison d'une affluence importante de citoyen(ne)s à l'hôtel de ville afin d'obtenir des informations en lien avec la réglementation et des demandes de permis, nous désirons aviser les citoyen(ne)s que les consultations se feront désormais exclusivement sur rendez-vous. Il est également à noter que nous priorisons toujours les rendez-vous téléphoniques (418 875-3133, poste 245). Au plaisir de traiter avec vous et grand merci pour votre compréhension.

INTERVENTIONS SUR LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN TERRITOIRE PUBLIC À FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

Au cours de l'été 2022, vous avez peut-être vu l'équipe de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) réaliser plusieurs projets de lutte aux plantes exotiques envahissantes (PEE) sur le territoire de Fossambault-sur-le-Lac. En plus du projet d'envergure situé dans la tourbière de la Pointe-aux-Bleuets, la Ville a mandaté la CBJC pour lutter contre des colonies de trois espèces de PEE dans cinq autres secteurs sur le territoire public. Les plantes exotiques envahissantes ciblées dans cette lutte sont la renouée du Japon, le roseau commun et la berce du Caucase.

La mise en place d'un plan de lutte contre les PEE est importante afin d'éradiquer et contrôler les colonies et ainsi limiter l'expansion de ces espèces sur le territoire. Ces actions sont nécessaires pour éviter des changements importants dans la composition de l'écosystème par une perte de biodiversité considérant la forte compétition exercée par les PEE sur les espèces indigènes.

Voici une courte description des trois plantes ciblées :

La renouée du Japon est l'espèce exotique la plus répandue sur le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac. On la reconnaît par sa tige creuse, rappelant le bambou et pouvant atteindre jusqu'à 4 mètres de hauteur. Elle forme souvent des colonies très denses et ses racines profondes libèrent une toxine néfaste pour les espèces végétales voisines. Ses racines peuvent également occasionner des dommages aux infrastructures, telles que les routes. Le contrôle de cette plante est ardu et requiert de nombreuses années de lutte. Il est important d'utiliser les bonnes techniques lors de la lutte et de faire une bonne gestion des résidus en allant les porter dans un écocentre certifié afin de limiter les risques de propagation de cette plante. Présent surtout dans les milieux humides, mais également en bordure de route et des plans d'eau, le **roseau commun** est une plante exotique envahissante pouvant atteindre 5 mètres de hauteur. Il est formé d'une longue tige creuse, parsemée de longues feuilles étroites, au bout de laquelle se trouve une panicule volumineuse, le plus souvent de couleur brune, rouille.

Il est également en mesure de produire de très grands stolons, c'est-à-dire de grandes tiges aériennes provenant des racines qui parcourent le sol et s'ancrent de manière à créer de nouveaux plants.

La berce du Caucase, quant à elle, se propage par graines et elle est surtout connue pour ses enjeux de santé publique. En effet, sa sève, présente sur toutes les parties de la plante, contient des toxines photosensibles qui, combinées à la lumière, peuvent causer des brûlures de deuxième et troisième degré jusqu'à 24 à 48 heures après le contact avec la peau. Ses feuilles peuvent faire plus de 2 mètres de longueur et la plante peut atteindre 5 mètres de hauteur. Cette plante est souvent confondue avec la berce laineuse, qui elle, est indigène au Québec.

Ainsi, un nouveau plan de lutte a débuté en 2022 ciblant plus d'une vingtaine de colonies de renouée du Japon dans le secteur du garage municipal, du réservoir d'eau potable et du bassin de rétention de la rue Boilard. Deux colonies de roseaux communs au bord de la route de Fossambault ont également bénéficié d'action d'éradication dans ce nouveau plan de lutte. S'ajoutent également à ces colonies, les colonies de renouée du Japon au niveau de la plage municipale et la colonie de berce du Caucase de la route de Fossambault qui ont fait l'objet d'intervention pour une deuxième année consécutive en 2022. Pour l'ensemble de ces colonies, diverses techniques de contrôle et de lutte ont été employées selon les secteurs d'intervention afin de réaliser les traitements optimaux.

Pour plus de renseignements, vous pouvez visiter le www.cbjc.org ou communiquer avec nous par téléphone au **1 888-875-1120** ou par courriel au info@cbjc.org.

CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

| DATE DE TOMBÉE | RÉUNION DU CCU (jeudi) | RÉUNION DU CONSEIL (mardi) |
|----------------|------------------------|----------------------------|
| 20 juin | 29 juin | 11 juillet |
| 18 juillet | 27 juillet | 8 août |
| 22 août | 31 août | 12 septembre |

Nous vous invitons à consulter le Règlement sur le fonctionnement du CCU sous l'onglet « Règlements municipaux/Règlement d'urbanisme » pour en connaître davantage.

SÉCURITÉ DES ARRÊTS OBLIGATOIRES ET VITESSE

Il est important que tout le monde respecte la signalisation et adopte des comportements sécuritaires. Nous avons fait beaucoup de prévention routière pour répondre aux inquiétudes et aux pressions grandissantes des citoyens par rapport à la vitesse dans les rues et assurer une sécurité accrue pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Nous vous demandons d'être très vigilants, de faire les arrêts obligatoires aux intersections, d'adapter votre vitesse selon votre environnement et de respecter la signalisation.

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Suite au nettoyage du réseau d'aqueduc de la Ville et aux interrogations de citoyens, nous désirons vous donner quelques informations supplémentaires.

La définition de la turbidité, ou eau trouble, est une teneur de fines matières en suspension dans l'eau. D'ailleurs, la turbidité est un des facteurs de la couleur de l'eau. Dans le réseau d'aqueduc, la norme gouvernementale à ne pas dépasser est de 5.0 UTN (unité de turbidité néphélométrie). Dans le réseau de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, nous avons des résultats de 0.20 UTN et moins. Ceci indique que nous avons une eau très claire.

Dans certains cas d'entretien du réseau, de travaux ou de manipulation de bornes-fontaines, il est possible d'apercevoir une eau trouble à l'œil nu. Généralement, cette observation est de courte durée. Il suffit de laisser couler l'eau jusqu'à l'obtention d'une eau translucide. Par la suite, il est fortement conseillé de nettoyer les tamis et les aérateurs de vos robinets.

Il est important de considérer qu'une eau turbide est bonne à la consommation. Dans le cas contraire, un avis public serait distribué à la population.

La définition de la couleur de l'eau peut être causée par la présence d'ions métalliques (cuivre, fer, manganèse). Cette présence de métaux est très infime et invisible à l'œil nu. La couleur peut avoir différentes teintes, soit : rouge, jaune, brune, etc. La turbidité est l'un des facteurs qui augmente la présence de la couleur. Lors de rinçage ou d'ouverture de bornes-fontaines dans le réseau d'aqueduc, l'accumulation des ions métalliques peut être délogée des parois. Ceci occasionnera une eau de couleur et turbide. Tout comme la turbidité, ce phénomène est généralement de courte durée. Il est également suggéré de laisser couler l'eau jusqu'à l'absence de couleur.

REMPLISSAGE DE PISCINE

- Le remplissage d'une nouvelle piscine exige l'obtention préalable d'un permis qui pourra être délivré lorsqu'il n'y a pas lieu d'appréhender une pénurie. Il est interdit de remplir une piscine sans avoir au préalable obtenu le permis de remplissage. À noter que le permis est sans frais.
- Il est également interdit à toute personne utilisant une piscine de la vider, sans motif valable, en remplaçant l'eau évacuée par l'eau de l'aqueduc municipal. Aussi, l'eau de chaque piscine doit être désinfectée et filtrée adéquatement afin d'empêcher sa pollution.
- La régularisation du niveau d'eau d'une piscine est autorisée entre minuit et 6 h.
- Il est interdit de régulariser le niveau d'eau d'une piscine en dehors de ces heures.

ARROSAGE DES PELOUSES

Entre le 1er mai et le 1er septembre, l'arrosage des pelouses, avec l'eau de l'aqueduc municipal, est autorisé uniquement pendant les périodes suivantes :

- pour les résidents des numéros civiques pairs : les jours pairs, entre 20 h et 24 h;
- pour les résidents des numéros civiques impairs : les jours impairs, entre 20 h et 24 h.

Il est interdit d'arroser les pelouses en dehors des heures autorisées.

Il est aussi interdit, à tout citoyen, de s'alimenter à une autre propriété (en front, arrière et contiguë) pour se prévaloir des dispositions du règlement lorsque l'arrosage de ses jardins et pelouses lui est interdit, sans avoir reçu, au préalable, l'autorisation de la municipalité.

TRAITEMENT DES PELOUSES ET ARROSAGE D'UNE NOUVELLE PELOUSE ET D'UNE PLANTATION DE HAIE

Tout traitement de pelouse nécessitant l'eau de l'aqueduc municipal ou l'arrosage d'une nouvelle pelouse ou d'une plantation de haie exige l'obtention d'un permis, au préalable, qui pourra être délivré lorsqu'il n'y a pas lieu d'appréhender une pénurie d'eau. Le permis indiquera les jours et heures d'arrosage autorisés.

Il est interdit de traiter ou d'arroser une nouvelle pelouse sans avoir obtenu le permis à cet effet.

Prendre note que toute demande de permis doit être effectuée au Service des travaux publics au 418 875 3133, poste 236 ou par courriel au travauxpublics@fossambault.com.

ARROSAGE DES FLEURS, ARBRES, ARBUSTES ET JARDINS

Entre le 1er mai et le 1er septembre, l'arrosage des fleurs, arbres, arbustes et jardins avec l'eau de l'aqueduc municipal est autorisé, pourvu qu'un pistolet-arroseur à fermeture automatique soit utilisé.

LAVAGE D'AUTO

Le lavage d'auto est autorisé en autant qu'un pistolet-arroseur à fermeture automatique soit utilisé. Lors d'un lavage d'auto, aucune eau ne doit s'échapper du boyau d'arrosage entre les lavages; l'eau doit s'échapper du boyau strictement lorsqu'il est orienté en direction de l'auto.



LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PRÉVENEZ LES RISQUES D'INCENDIE

La saison estivale est à nos portes, l'idée de cuisiner des grillades sur les barbecues arrive à grands pas. Bien que le barbecue au propane ou au gaz naturel soit un appareil sécuritaire, il est très important de bien respecter les règles de sécurité en ce qui a trait à son utilisation, son entretien et son entreposage.

Vous devez utiliser votre appareil de cuisson uniquement à l'extérieur, dans un endroit bien aéré afin d'éviter une intoxication au monoxyde de carbone (CO) dû à une fuite. Ce gaz incolore et inodore peut être mortel. De plus, installez votre barbecue sur une surface solide et stable. Une distance sécuritaire d'au moins 1 mètre doit être respectée entre l'appareil et un bâtiment.



Une attention particulière doit être faite avant d'utiliser votre barbecue pour la première fois de la saison ou dès que vous raccordez une bonbonne de gaz à votre appareil. **Voici trois étapes de sécurité à considérer :**

1. NETTOYAGE

Enlevez la rouille, les saletés, les toiles d'araignées et autres résidus se trouvant à l'entrée des brûleurs pour s'assurer d'un bon fonctionnement. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'accumulation de graisse susceptible de s'enflammer.

2. INSPECTION

Inspectez le tuyau qui relie la bonbonne aux brûleurs. Le remplacer s'il est fissuré ou endommagé. Également, ne pas oublier de faire une inspection générale de toutes les autres composantes de votre appareil.

3. ESSAI

Effectuez un test d'étanchéité des conduits et des raccords avec de l'eau savonneuse. S'il y a des bulles, resserrez le raccordement ou remplacez la pièce endommagée puis refaites le test pour confirmer son bon fonctionnement.

VOICI LA PROCÉDURE D'ALLUMAGE ET DE FERMETURE :

- Assurez-vous que les commandes de contrôle de gaz sont fermées;
- Ouvrez le couvercle du barbecue pour évacuer le gaz pouvant s'y être accumulé;
- Tournez lentement le robinet de la bonbonne de gaz en position ouverte au maximum;
- Ouvrez une des commandes de contrôle de gaz et actionnez l'allumeur intégré ou le briquet / allumette dans l'orifice près du brûleur qui est allumé;
- En terminant, fermez la bonbonne de gaz. Lorsque la flamme est éteinte, mettez les commandes de contrôle de gaz à OFF. Refermez le couvercle du barbecue.



**TOUTE BONBONNE VIDE, DÉFECTUEUSE
OU ÂGÉE DE PLUS DE 10 ANS DOIT ÊTRE
RAPPORTÉE IMMÉDIATEMENT CHEZ UN
FOURNISSEUR DE GAZ PROPANE.**

**NE JAMAIS JETER AUX ORDURES, CAR
CELLE-CI POURRAIT CONTENIR
SUFFISAMMENT DE GAZ POUR PROVOQUER
UNE EXPLOSION.**

Guide des bonnes pratiques

en milieu aquatique dans le but de prévenir
l'introduction et la propagation d'espèces
aquatiques envahissantes



Les étapes de nettoyage : directives générales

Quatre étapes rapides, simples



INSPECTER ET RETIRER

Inspecter l'embarcation, la remorque et l'équipement et retirer tous amas de plantes, tous autres organismes visibles et toutes boues. Le cas échéant, une attention particulière doit être donnée aux filtres qui sont présents dans certaines composantes d'une embarcation, comme les moteurs, et qui ont été en contact avec l'eau. Des organismes peuvent y être accrochés. Il est important de disposer de ces résidus dans un endroit sûr, en s'assurant que ces derniers ne sont pas emportés par le vent et qu'ils n'atteignent pas un nouveau plan d'eau, tels un ruisseau, un étang, une bouche d'égout, etc.



NETTOYER ET SÉCHER

Une fois l'inspection terminée, il faut procéder au nettoyage de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement utilisés en milieu aquatique. Il est recommandé d'utiliser une laveuse à pression (pression de 2600 psi). L'utilisation d'eau froide est suffisante, mais l'utilisation d'eau chaude, à une température de 60 °C (140 °F), permet de tuer les organismes délogés par le jet d'eau sous pression.

Si vous ne planifiez pas visiter immédiatement un autre plan d'eau, ou si vous remisez votre équipement pour le reste de la saison, le séchage de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement peut être suffisant. Il est toutefois important de s'assurer d'évacuer toute l'eau pouvant être contenue à bord de l'embarcation et dans l'équipement. Pour un séchage efficace, il est recommandé que celui-ci soit fait sur une période de 5 jours consécutifs à un taux d'humidité de 65 % et moins. Les températures au-dessous de zéro lors du remisage hivernal permettent aussi une décontamination. Par contre, si vous prévoyez visiter un autre plan d'eau dans un avenir rapproché, il est fortement recommandé de procéder au nettoyage.



VIDER

Vider toute l'eau qui peut se trouver à bord et dans les différentes parties de l'embarcation, y compris la cale, le fond de l'embarcation, les viviers, le moteur, les caissons, etc. Il en va de même avec tous les autres contenants, compartiments et équipements ayant recueilli de l'eau, ou pouvant en contenir, tels des glacières, des vêtements trempés, etc. Il est préférable de vider l'eau à même le plan d'eau visité ou encore de s'assurer de vider l'eau dans un endroit où elle ne pourra pas retourner au plan d'eau. Ce dernier point est important, surtout si l'eau est drainée à l'extérieur du plan d'eau visité ou près d'un plan d'eau différent.



RÉPÉTER

Répéter ces quatre étapes chaque fois que vous prévoyez visiter un plan d'eau différent.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

PROGRAMMATION DES LOISIRS ÉTÉ 2022

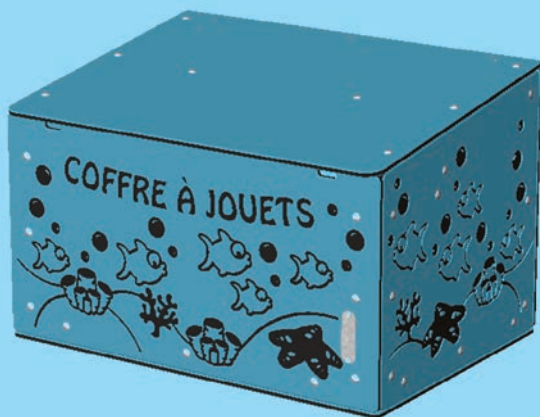
CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET À LA SECTION
Loisirs/Programmation et inscription
pour connaître la liste des cours et des activités offertes

INSCRIPTION

www.fossambault-sur-le-lac.com

INFORMATION

418 875-3133 poste 247



DONNER DES JOUETS DANS NOS BOÎTES DURANT L'ÉTÉ

Coffres à jouets libre-service. 2 coffres à jouets ont été disposés à la plage et dans 2 parcs de la municipalité soit au Parc des roses (rue du Carrefour) et Parc Fernand-Lucchesi (rue des Étangs).

Accessibles à tous, nous encourageons les citoyens à y laisser des jouets en bon état afin que d'autres enfants puissent en profiter.

Une belle façon de favoriser la pratique du jeu libre, le partage et la valorisation des objets.

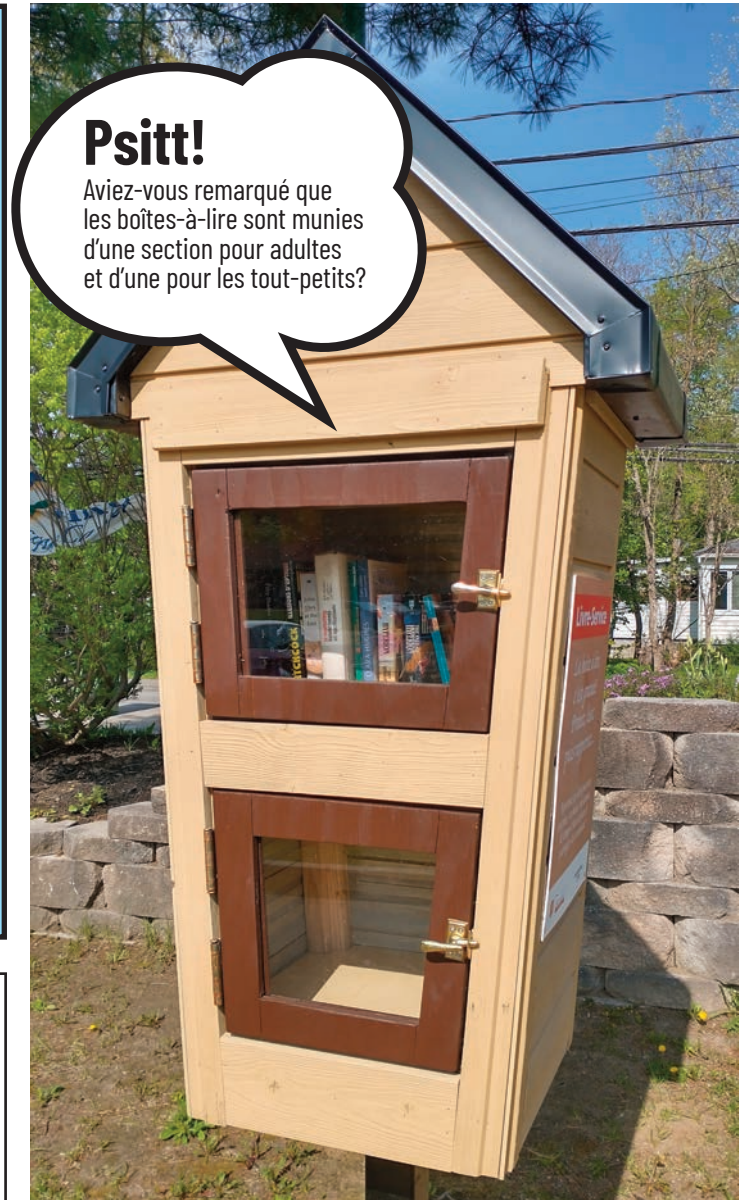


Groupe Altus

Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com



BOÎTES-À-LIRE

Placées aux quatre coins de notre ville, les boîtes-à-lire permettent de partager nos livres favoris ou d'en donner. Alors, que vous soyez à la plage, dans un des parcs de secteur en famille ou en balade sur la piste multifonctionnelle, il sera toujours possible de faire de belles découvertes.



PROGRAMMATION LOISIRS

ÉTÉ 2023 • Fossambault-sur-le-Lac



ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

- Natation



CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

- Cardio boxe



CONDITIONNEMENT PHYSIQUE EN MATINÉE

- Body sculpt et Stretching



MISE EN FORME ET MIEUX-ÊTRE

- Sup yoga
- Yoga sur la plage



TENNIS

- Carte de membre



LIGUE RÉCRÉATIVE

- Pickleball
- Pétanque

INSCRIPTION : 29 MAI AU 16 JUIN

www.fossambault-sur-le-lac.com

CALENDRIER ESTIVAL 2023



JUIN



03

**LA GRANDE JOURNÉE
DES PETITS ENTREPRENEURS**

Centre communautaire
Desjardins

LA GRANDE
JOURNÉE
DES PETITS
ENTREPRENEURS

09

FLORENCE K

Chapelle du Lac

LA
CHAPELLE
DU LAC
zone culturelle

10

**VENTE DE LA
CARTE DE PLAGE**

Hôtel de ville



25

**LA FÊTE DES VOISINS
GRAND MARCHÉ
DE FOSSAMBAULT**

Centre communautaire
Desjardins



26

**DÉBUT DES
CAMPS DE JOUR**



26

**SÉCURITÉ MUNICIPALE
ET SAUVETEURS PLAGE**



CLUB DE PÉTANQUE

26 juin au 31 juillet

SAISON RÉGULIÈRE Tous les lundis 19 h 15

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT

| | |
|----------|---|
| Mardi | 9 h à 12 h et 13 h à 21 h |
| Mercredi | 9 h à 12 h |
| Judi | 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et 19 h à 21 h |
| Vendredi | 13 h à 16 h 30 et 19 h à 21 h |
| Samedi | 9 h 30 à 12 h 30 |

SÉCURITÉ MUNICIPALE

26 juin au 27 août

Début de la sécurité tous les jours Fin de semaine à partir de la mi-mai, 7/7 jours à partir du 24 juin et les 2-3-4 septembre (Fête du travail)

VISTE GUIDÉE DE LA CHAPELLE

24 juin au 19 août

Horaire du mercredi au dimanche de 10 h à 16 h

CALENDRIER ESTIVAL 2023



JUILLET



01

**JOURNÉE INITIATION
À LA PLANCHE À PAGAIE**

Plage municipale

YOGI NOMADE
yoga & sup

06

BRIGITTE BOISJOLI

Chapelle du Lac

**LA CHAPELLE
DU LAC**
zone culturelle

12

**PROMENADE NAUTIQUE
ILLUMINÉE**

Plage municipale



13

**CINÉMA EN
PLEIN AIR**

Parc Fernand-Lucchesi
(En cas de pluie, le cinéma aura lieu au
Centre communautaire Desjardins)



15

TRAVERSÉE DU LAC

Club nautique du
lac St-Joseph



22

FÊTE FAMILIALE
(remise au 23 juillet en cas de pluie)

Plage municipale



22

LE QUATUOR SAGUENAY

Chapelle du Lac

**LA CHAPELLE
DU LAC**
zone culturelle

28

**CINÉMA EN
PLEIN AIR**

Parc Fernand-Lucchesi
(En cas de pluie, le cinéma aura lieu au
Centre communautaire Desjardins)



28

ÈVE CÔTÉ

Chapelle du Lac



JOURNÉE D'INITIATION À LA PLANCHE À PAGAIE ET SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

YOGI NOMADE

yoga & sup

Venez rencontrer l'équipe de YOGI NOMADE pour des conseils judicieux avant de partir vous balader en solo, entre amis ou en famille sur le lac!

- Cours sécurité 101 offert gratuitement avant chaque départ •
- La location comprend : une planche, une veste de flottaison individuelle, un sifflet ainsi qu'une courroie de sécurité
- Aucune réservation; premier arrivé, premier servi! •

DIMANCHE 6 AOÛT 2023 • 10 H À 15 H
PLAGE MUNICIPALE ACCÈS VIA LA RUE DU QUAI
TARIFS

1 H : 25\$ • 2 H : 35\$ • 3 H : 45\$ • 4 H : 50\$



** Matériel & taxes incluses.*

Paiement en argent comptant, débit ou crédit sur place

Accès autorisé pour les résidents et leurs invités selon les mesures d'accès en vigueur pour la plage municipale (carte de plage obligatoire).

CINÉMA EN PLEIN AIR



13 juillet



27 juillet

GRATUIT

EN JUILLET

GRATUIT



Apportez votre chaise
et vos friandises!

À LA TOMBÉE DU JOUR
Parc Fernand-Lucchesi

En cas de pluie, la projection débutera à 19 h dans le Centre communautaire Desjardins.



www.fossambault-sur-le-lac.com

GRATUIT

La Fête des Voisins

Le conseil municipal est heureux d'inviter sa population
À SON BRUNCH D'OUVERTURE DE LA SAISON ESTIVALE 2023

DIMANCHE 25 JUIN

11 H à 13 H : DÉJEUNER-BRUNCH*
11 H à 14 H : ANIMATION ET GRAND MARCHÉ

CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS
145, rue Gingras

**LE GRAND MARCHÉ
DE FOSSAMBAULT**

INFO LOCATION DE TABLE :
SITE INTERNET



DÉJEUNER-BRUNCH

**ANIMATION &
JEUX GONFLABLES**



www.fossambault-sur-le-lac.com



Eric Caire

Élué de La Patrie
Député de la Circonscription de la région de
Lac Beauport (ancien député du gouvernement)
418 877-5260
Eric.Caire.LAP@assnat.qc.ca



*Prendre note que le déjeuner-brunch est réservé aux résidents seulement. Le site est accessible à tous.

INVITATION

GRAND MARCHÉ DE FOSSAMBAULT

DIMANCHE 25 JUIN

11 h à 14 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS

145, rue Gingras

Dans le cadre de la Fête des voisins, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac organise un GRAND MARCHÉ permettant de regrouper le concept de marché aux puces et marché public dans un même espace.

Vous désirez vendre des articles usagés en bonne condition?

Vous désirez vous faire connaître et vendre vos produits québécois?

Cette invitation s'adresse à tous les producteurs, artisans, travailleurs autonomes, familles et amis qui souhaitent avoir un espace de vente d'articles lors de la Fête des Voisins.

PLUS DE
600 PERSONNES
PARTICIPENT À L'ÉVÈNEMENT
CHAQUE ANNÉE



**Location de tables
20 \$ / table**

Maximum 3 tables par personne/entreprise
Dimension des tables : 6' x 2.5'



AMBIANCE ET
BONNES AFFAIRES
SERONT AU
RENDEZ-VOUS!

INSCRIPTIONS

COMMENT RÉSERVER VOTRE TABLE?

Par courriel en écrivant à alamarre@fossambault.com

COMMENT FAIRE VOTRE PAIEMENT?

Le dépôt complet devra être effectué avant jeudi le 22 juin à 16 h 30 en argent comptant ou par chèque, directement à l'hôtel de ville ou par envoi postal. Les paiements seront encaissés seulement si l'événement a lieu.

EN CAS DE PLUIE

En cas de pluie, le grand marché sera annulé. Un courriel vous sera envoyé jeudi le 22 juin, le cas échéant. Advenant l'annulation de l'activité, vous pourrez venir chercher vos dépôts la semaine suivante.

DÉTAILS

- Un courriel vous sera acheminé avant l'événement vous indiquant tous les détails lors de votre arrivée le jour de l'activité.
- Pour votre confort, prévoir vos chaises et un abri solaire (maximum 10" x 10").
- Pour les marchands non-résidents, il est possible d'obtenir le déjeuner-brunch au coût de 25 \$ / personne. Vous devez nous en informer avant le jour de l'événement.
- Seule la vente de produits est acceptée. La vente de services n'est pas autorisée.

Si vous avez des questions ou des demandes particulières, veuillez écrire à dbreton@fossambault.com

www.fossambault-sur-le-lac.com



LA
CHAPELLE
DU LAC zone culturelle

ZONE
galerie
▶▶▶

EXPOSITION ESTIVALE 2023

GALERIE D'ART
Yvon Desgagnés S'INVITE À LA
CHAPELLE DU LAC
POUR L'ÉTÉ



ROGER CANTIN



LUCIE VÉZINA



ANTOINE BITAR



MARIE-ÈVE COURNOYER



RENALD BRISEBOIS



MICHEL LEBLANC

Heures d'ouverture

Du mercredi au dimanche du 24 juin au 19 août de 10 h à 16 h

6160, route de Fossambault
Fossambault-sur-le-Lac

418 875-3133

 /lachapelledulac

lachapelledulac.com

FLORENCE K ▲


9 juin 2023 • 20 h

ENCORE QUELQUES
BILLETS DE DISPONIBLES!

418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

 /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac



cado 

Club de l'Âge d'Or
Ste-Catherine inc.

VIEILLIR EST UN CADEAU! 

À tous les membres,

Le Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine continue ses activités à la Maison des Aînés. Vous devez avoir votre carte de membre.

Voici l'horaire :

★ Billard : lundi et vendredi à 18 h 30

★ Pétanque extérieure : lundi à 13 h et mercredi à 19 h

23 juin 2023 : tournoi de pétanque à l'extérieur, inauguration du jeu de sheffleboard, cartes et billard à la Maison des Aînés. Enregistrement à 13 h 30. Souper hot-dog gratuit
Ces activités sont remises au lendemain s'il pleut.

Vous voulez adhérer au Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine : téléphonez à la FADOQ au numéro 418 650-5050.

Nous serons très heureux de vous accueillir parmi nous.

Votre conseil d'administration du Club vous souhaite la bienvenue. Nous comptons sur votre participation.



Votre

FOODTRUCK à Fossambault !



CÔTES @ CÔTES

PLAISIRS GOURMANDS À PARTAGER

OUVERT !

#laroulotteduzèbre



Suivez-nous sur Facebook pour les mises à jour de notre menu et de nos heures d'ouverture !

141, boul. Gingras, Fossambault-sur-le-Lac



[/LaRoulotteDuZebre](https://www.facebook.com/LaRoulotteDuZebre)



CARTE D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE • SAISON 2023

La carte de plage est obligatoire à chacune de vos visites. Le coût pour la carte d'accès est de 65 \$ plus les taxes applicables. Chaque propriétaire a droit à une seule carte. Trois modes de paiement s'offrent à vous, soit l'argent comptant, le paiement par carte de débit et les chèques. Le paiement par carte de crédit n'est pas accepté. La revente des cartes est strictement interdite.

La carte de plage est en vente depuis le mois de mai. Vous pourrez vous la procurer sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Prendre note qu'exceptionnellement, l'hôtel de ville sera ouvert **samedi le 10 juin de 8 h 30 à 16 h** pour la vente de cartes de plage.

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

LUNDI, MARDI, JEUDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

MERCREDI : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 H 30 À 12 H ET 13 H À 16 H 30*

*OUVERT LE VENDREDI EN APRÈS-MIDI JUSQU'AU 14 JUILLET

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, vous devez mandater une personne et lui remettre une procuration afin qu'elle puisse acheter la carte en votre nom. Cette procuration devra être signée par le propriétaire de l'immeuble et contenir les éléments suivants : le nom de la personne que vous autorisez à signer à votre place et vos coordonnées (nom, adresse permanente, adresse à Fossambault-sur-le-Lac et votre numéro de téléphone).



VIGNETTES DE BATEAU 2021-2022-2023

Les vignettes de bateau sont émises par la Ville et sont en vente à l'hôtel de ville. Pour les nouveaux propriétaires d'embarcation en 2023, le coût de la vignette sera ajusté en fonction de l'année restante. Initialement, la vignette est renouvelable tous les trois ans. **La vignette est exclusivement réservée aux résidents de Fossambault-sur-le-Lac.** Elle donne accès à la rampe de mise à l'eau au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) et doit obligatoirement être apposée sur l'embarcation et être visible au moment de la mise à l'eau. Dans le cas contraire, l'accès sera refusé. La vignette n'est pas transférable. Si vous possédez déjà une vignette et que vous changez d'embarcation, vous devez vous procurer une nouvelle vignette (les frais de remplacement sont de 15 \$ plus les taxes applicables).

HORAIRE DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU DOMAINE DE LA RIVIÈRE-AUX-PINS (DRAP)

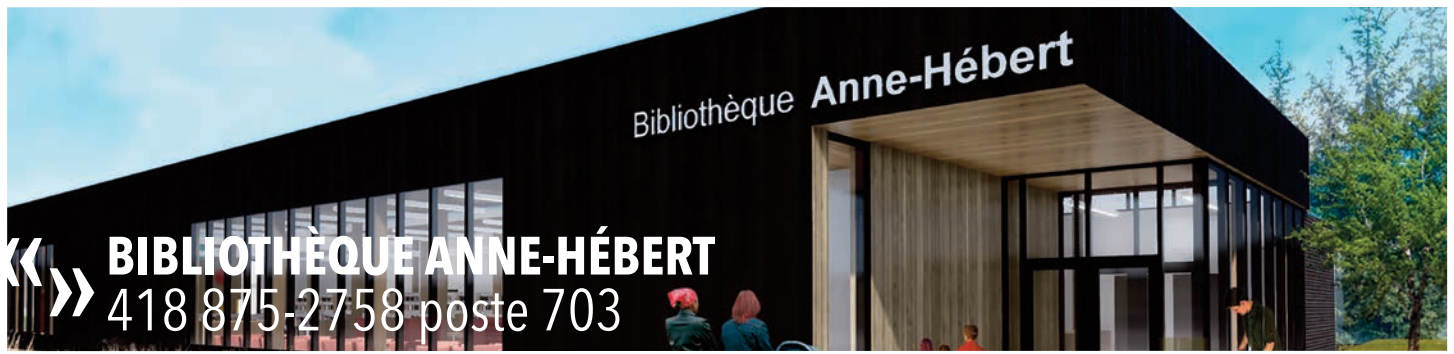
DU MERCREDI AU DIMANCHE : 8 H À 17 H*

**CET HORAIRE EST SUJET À CHANGEMENT DE LA PART DU DOMAINE DE LA RIVIÈRE-AUX-PINS. NOUS VOUS INVITONS À LES CONTACTER DIRECTEMENT POUR TOUTES QUESTIONS AU SUJET DE L'HORAIRE.*

PRENDRE NOTE QUE LES ENTRÉES ET SORTIES QUOTIDIENNES NE SONT PAS AUTORISÉES.

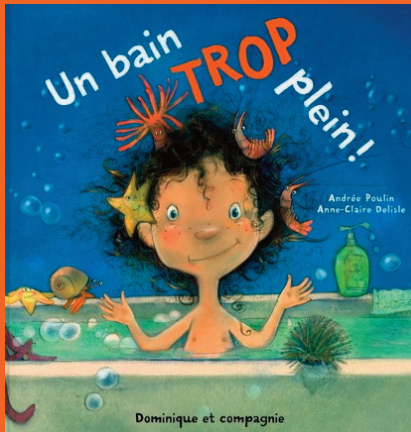
IMPORTANT : LAVAGE OBLIGATOIRE DE TOUTE EMBARCACTION AVANT LA MISE À L'EAU, ET CE, À CHAQUE FOIS.

RÉCEPTION DRAP : 418 875-5044



« » **BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**
418 875-2758 poste 703

HEURE DU CONTE EN PYJAMA UN BAIN TROP PLEIN



Léanne déteste prendre son bain, c'est long et souvent ennuyeux. Mais l'heure du bain peut devenir drôlement amusante si la baignoire se remplit d'animaux aussi étonnants que rigolos! Heureusement, son papa a une idée fabuleuse pour rendre ce moment drôlement amusant. Mais quand le bain devient soudain trop plein, Léanne trouve la plus fantastique des solutions !

Mets ton pyjama, apporte ta doudou et ton toutou et viens t'amuser avec nous!

Quand : le 19 JUIN 2023 à 18 h 30
Où : Bibliothèque Anne-Hébert
215, rue Désiré-Juneau
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
418 875-2758 POSTE 703

Seuls ceux qui auront réservé avant le 17 MAI 2023 pourront y assister.

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h Vendredi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 Samedi : 9 h 30 à 12 h 30

LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LE VENDREDI 23 ET SAMEDI 24 JUIN
AINSI QUE VENDREDI 30 JUIN ET SAMEDI 1^{ER} JUILLET

EXPOSITION

2 MAI AU
17 JUIN 2023

DOMINIQUE CÔTÉ ET MATHIEU BERGERON, Mosaïstes



Dominique Côté, vit et travaille à Grondines dans la région de Portneuf. Détentrice d'un baccalauréat en design architectural, elle pratique l'art de la mosaïque depuis 2004 au sein du collectif Atelier Phébus dont elle est co-fondatrice. Elle a réalisé des centaines de projets de médiation culturelle réalisés dans les écoles du Québec et du Canada.

Mathieu Bergeron, Par la mosaïque, je cherche l'authentique, le plus souvent possible, surtout dans le moi qui dissimule trop, et autour. J'aime les surprises qui se livrent. Chasse aux trésors topographiques. Au cœur d'un territoire où se cachent/se trouvent des émotions, des intuitions

clubdelecturetd.ca

Club de lecture d'été TD 2023

Du plaisir pour les enfants dans les bibliothèques publiques du Canada

De retour cet été, le Club de lecture TD a pour objectif d'encourager et de renforcer les habitudes de lecture pour le plaisir et le goût d'apprendre, d'accroître les capacités de lecture des enfants et de réduire la perte des acquis au cours de l'été.

L'été est la saison par excellence pour trouver, explorer et partager ses passions! Alors, qu'est-ce qui enflamme ton imagination et pique ta curiosité?

Pour les jeunes de 3 à 12 ans du 27 juin au 2 septembre 2023.



Carte de membre

| MEMBRE | COÛT RÉSIDENT | COÛT NON-RÉSIDENT |
|--|---------------|-------------------|
| Enfant (6 ans et moins) Accompagné d'un membre | Gratuit | 15 \$ |
| Junior (7 à 17 ans) | 18 \$ | 45 \$ |
| Étudiant Sur présentation d'une carte étudiante | 25 \$ | 55 \$ |
| Adulte | 35 \$ | 90 \$ |
| Senior (60 ans et plus) | 25 \$ | 55 \$ |
| Familial (2 adultes et leurs enfants de 17 ans et moins) | 70 \$ | 180 \$ |

Les taxes sont incluses dans nos tarifs

Comment se procurer une carte de membre

1. Rendez-vous sur notre site Internet via l'onglet Loisirs / Terrain de tennis - Parc Fernand Lucchesi en cliquant sur le bouton S'INSCRIRE.
2. Faites votre paiement. Voici les options qui s'offrent à vous :
 - Paiement en ligne via votre institution financière (seulement Caisse Desjardins ou Banque Nationale). Vous devez choisir le fournisseur Ville de Fossambault / Loisirs et inscrire votre numéro de facture.
 - À l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture, par chèque, en argent comptant, ou par carte de débit.
 - À l'hôtel de ville en dehors des heures d'ouverture, par chèque ou en argent comptant que vous laisserez dans la boîte aux lettres.
3. Si vous avez déjà été membre, nous utiliserons la photo figurant sur votre dernière carte de membre. Si vous n'avez jamais été membre ou que vous souhaitez utiliser une autre photo, faites-nous parvenir votre photo par courriel à dbreton@fossambault.com.
4. Écrivez à dbreton@fossambault.com pour nous informer que votre inscription et votre paiement ont été complétés en ligne. Pour les étudiants, vous devez envoyer une copie de votre carte étudiante. Pour les juniors et les seniors, vous devez envoyer une copie de votre carte d'assurance maladie pour valider votre âge.
5. Nous vous enverrons une photo de votre carte de membre, le code d'accès ainsi que les règlements par courriel. Vous devrez enregistrer la carte de membre en photo sur votre téléphone cellulaire afin de l'avoir en tout temps lorsque vous utilisez les terrains de tennis. Il est possible d'obtenir une carte de membre plastifiée si vous en faites la demande dans votre courriel.

PROTÉGEONS NOTRE LAC

NETTOYER VOTRE EMBARCATION POUR NE PAS
PROPAGER LES ENVAHISSEURS

Des espèces aquatiques envahissantes peuvent s'accrocher à votre embarcation
ou à vos équipements et se propager dans notre précieux lac!



Fossambault
SUR-LE-LAC

fossambault-sur-le-lac.com



CLUB DE PÉTANQUE • SAISON 2023



SAISON RÉGULIÈRE :

Tous les lundis 19 h 15

DU 29 juin au 31 juillet

Terrains situés sur la rue de l'Hôtel de ville (Pavillon des loisirs)

TOURNOIS DE PÉTANQUE

Samedi le 17 juin 2023 • Samedi le 2 sept 2023

Inscriptions : 9h30 (En cas de pluie - Annulé) • Coûts : 5 \$

Apportez votre lunch*

Terrain "Le Fossamboule" Fossambault-sur-le-Lac (Stationnement à la mairie)

Pour information : 581 992-4581



CHANGE D'EMPLOI

Ouvre ton service de garde éducatif en milieu familial !

Conciliation travail famille

Revenu stable

Soutien gratuit

OUVRE TON SERVICE DE GARDE

Le bureau coordonnateur (BC) du CPE Joli-Cœur est à la recherche de personnes intéressées à faire l'ouverture d'un service de garde éducatif en milieu familial. Actuellement, la demande est grande, les parents sont activement à la recherche de milieu de garde éducatif pour leurs tout-petits. Ça t'intéresse? C'est simple, communique avec le BC pour obtenir toute l'information et l'accompagnement nécessaire pour réaliser ce projet.



CPE Joli-Coeur
Collaborer • Apprendre • Grandir

cpejolicoeur.ca 418 875-0275 poste 1





Éric Caire

Député de La Peltrie
Ministre de la Cybersécurité et du numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement



418 877-5260
Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

avocats@tremblaybois.ca

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3

418-658-9966
tremblaybois.ca



MARTIN PAGEAU
Arpenteur-géomètre
m.pageau@dltarpeur.com

T: 418-684-0006 POSTE 2227
650, GRAHAM-BELL
BUREAU 101
QUÉBEC (QC) G1N 4H5

ARPENTAGE FONCIER
ARPENTAGE DE CONSTRUCTION
DRONE / SCANNEUR 3D

DLTARPEUR.COM



Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net



BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.
Téléphone : 418 875-1671

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
www.boilardrenaud.com



MAXIME VARIN
arpenteur-géomètre

581 999-3030
m.varin@arpentagemv.ca

arpentagemv.ca
B 418 623-9588

5260, 3e Avenue Ouest, suite 120
Québec (QC) G1H 6G7

Projet en vue? ... Ne cherchez plus!

**CONSTRUCTION
JEAN GRONDIN**



RBO 5711-1155-01

TOITURE
CONSTRUCTION
RÉNOVATION

418 875-5297
jeangrondin.com

57, rte Saint-Denys-Garneau
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, G3N 0T5



DE NOUVEAUX TITRES SPÉCIAUX MAINTENANT DISPONIBLES

Transport collectif

Depuis le 1er juin, de nouveaux titres de passage spéciaux sont en circulation.



D'abord, les billets de groupe faciliteront grandement les déplacements des troupes composées d'un maximum de 10 jeunes âgés de 6 à 17 ans et d'un accompagnateur.

Le tarif de masse est quant à lui avantageux pour les organisations publiques ou privées qui génèrent plus de 2 000 déplacements durant une période définie. Cette nouvelle option est idéale pour des sorties régulières, comme les camps de jour ou le transport d'un groupe scolaire vers un site d'entraînement.

Les tarifs de passage habituels demeureront inchangés pour la prochaine année. Une annonce qui donnera assurément un répit bien apprécié au portefeuille des usagers.

Grâce à cette initiative, en plus des nouveaux ajouts, les déplacements en autobus sont encore plus abordables et plus efficaces pour tous les types de clientèle.

Pour plus de détails, visitez le www.tcjacquescartier.com.

EMPLOI RECHERCHÉ?

CPE Joli-Coeur

Le bureau coordonnateur (BC) du CPE Joli-Cœur est à la recherche des personnes intéressées à faire l'ouverture d'un service de garde éducatif en milieu familial. Actuellement, la demande est grande, les parents sont activement à la recherche de milieu de garde éducatif pour leurs tout-petits. Ça t'intéresse? C'est simple, communique avec le BC pour obtenir toute l'information et l'accompagnement nécessaire pour réaliser ce projet.

Pour en connaître plus sur les différents postes à combler, consultez le www.cpejolicoeur.ca.



VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ

Sécurité publique

La Sûreté du Québec, une police de proximité, assure une présence familière aux quatre coins du territoire.

Pour mieux comprendre leur impact dans le milieu et découvrir leurs différents champs d'activités, de nouvelles capsules sont maintenant diffusées sur les ondes de CCAP-TV, ainsi que sur les différentes plateformes de la MRC.

Pour visionner les capsules, visitez le www.mrcjacques-cartier.com

LA PÉRIODE ESTIVALE EST LANCÉE

Activités plein air

L'été est à nos portes et les activités estivales sont recommencées. Profitez de votre plus grand terrain de jeux dès maintenant.



Randonnée pédestre, rafting, vélo de montagne, golf, les options sont déjà nombreuses.

Planifiez votre prochaine sortie au www.jacques-cartier.com.



Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133 | **Télexcopieur :** 418 875-3544

HORAIRE ESTIVAL DE L'HÔTEL DE VILLE

19 mai au 14 juillet 2023 inclusivement

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

ADMINISTRATION

Jacques Arsenault, Direction générale, trésorerie et greffe
Poste 234 • jarsenault@fossambault.com

Jacinthe Bergeron, Réception et information
Poste 230 • info@fossambault.com

Peggy Bilodeau, Trésorerie
Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Dominique Breton, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 247 • dbreton@fossambault.com

Daniel Côté, Travaux publics
Poste 236 • dcote@fossambault.com

Linda Déchène, Secrétariat, direction générale et greffe
Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, Évaluation, taxation et perception
Poste 232 • taxation@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, Urbanisme et environnement
Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

Claudiel Keuneng, Urbanisme et environnement
Poste 243 • ckeuneng@fossambault.com

Stéphanie Langlois, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Nancy Plante, Secrétariat, travaux publics
Poste 236 • travauxpublics@fossambault.com

Nancy Provencher, Secrétariat, urbanisme
Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC



3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon

URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, député fédéral : 418 870-1571

ÉRIC CAIRE, député provincial : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph
- APPELSJ 418 905-0664

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac
(Martin Rochette) 418 875-3133

Corporation nautique de Fossambault
- CNF (Amélie Côte) 418 655-1014

Club nautique du Lac St-Joseph
- CNLSJ (Yanick Lehoux) 418 717-8188

Club de pétanque (Joanne Papillon) 418 571-5572

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli) 418 694-9634

Comité des loisirs du DRAP 418 875-3144

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté
et services à domicile 418 842-9791

Cercle des Fermières
(Hélène Laplante) 418 875-4521

Chevaliers de Colomb
(Bertrand Lesmerises) 418 571-0213

Club de l'Âge d'Or
(Jean-Guy Hélie) 418 875-2005

Club de motoneige
(Pierre Petitclerc) 418 875-2650

Société de la piste
Jacques-Cartier/Portneuf 418 337-7525

Comité d'orientation et de dépannage
(Pierre Plamondon) 418 441-8840

Popote et Multi-Services
(Marlène Gagnon) 418 845-3081

Catshalac (Robert Danis) 581 748-2636

Club Huski (Lise Rivard) 418 875-2324

Maison de la Famille Saint-Ambroise 418 847-1990

CBJC 418 875-1120

Corp. artistes et artisans de la J-C 418 875-3482

Transport collectif de La Jacques-Cartier 418 844-2160

Société d'horticulture et d'écologie
de la Jacques-Cartier 418 875-2343

Comptoir des aubaines
(Philippe Bertrand) 418 875-3038

La ristourne, c'est votre part du gâteau



Cette année, 1 053 974 \$ en ristournes
sont partagés avec nos membres et
la communauté.

Détails et conditions à desjardins.com/ristourne



Desjardins

Caisse populaire de
Saint-Raymond-Sainte-Catherine